



Renforcer l'EPS dans l'Ecole.

La période de crise sanitaire a profondément bouleversé les pratiques pédagogiques et didactiques. Ce que le ministère a rapidement nommé « continuité pédagogique » a laissé les enseignants d'EPS face à la difficulté de poursuivre le fil conducteur d'une année en lui soustrayant le contact avec l'élève, l'aspect social du groupe, la remédiation permanente nécessaire à l'apprentissage et bien évidemment l'espace de pratique.

Le SNEP FSU a envoyé deux enquêtes à la profession pendant la période : l'une pendant le confinement et l'autre à sa sortie. L'analyse de ces enquêtes est disponible sur le site du SNEP FSU Bordeaux (LIEN : <http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/synthese-des-questionnaires-snep/>)

Sans surprise, « l'EPS » du confinement ne saurait ressembler à celle pratiquée dans l'enceinte des établissements, les conditions d'un enseignement « normal » ayant momentanément disparu. Mais la profession a su mobiliser ses ressources et les élèves ont été destinataires de multiples formes de propositions.

Malheureusement, JM Blanquer, oubliant la nécessité de la concertation avant toute décision, a souhaité réactiver les anciennes logiques et s'en servir pour évincer l'EPS des « fondamentaux ». Le dispositif 2S2C, présenté comme une nécessité pour accueillir tous les élèves à l'Ecole et aussi pour « revaloriser » une forme de pratique sportive, naît alors d'une volonté unilatérale.

Pourtant, l'animation sportive n'a que peu pas de points communs avec l'EPS scolaire :

- L'EPS est une discipline scolaire (statut de l'enseignant d'EPS, recrutement, qualification, évaluation aux examens et diplômes) quand le 2S2C est une action non scolaire mais dans le temps scolaire.
- Les animateurs du dispositif 2S2C sont monovalents lorsque les enseignants d'EPS enseignent toutes les APSA d'un programme national.
- L'EPS est une éducation par et pour le corps quand le champ d'intervention du 2S2C se limite à une activité sportive ou artistique avec une recherche de loisir et/ou de performance.
- Le sport agit sur le court terme quand l'EPS agit sur le long terme et n'a pas de fin en soi. Les objectifs temporels et éducatifs sont différents.
- L'EPS agit sur l'individu dans sa globalité.

Faut-il redéfinir l'EPS ?

Est-ce que l'EPS est actuellement commune à tous les enseignants d'EPS ?

La réponse est clairement non ; il n'y a plus de référentiels nationaux. C'est véritablement un combat mené par le SNEP-FSU pour repositionner des référentiels d'APSA pour une culture commune à partir d'un programme alternatif et c'est l'un des objectifs de la commission académique pédagogique du SNEP Bordeaux en permettant des remontées d'expériences d'enseignements d'APSA sous les contraintes du COVID...

Nous voulons propager ces expériences positives et renforcer par la-même l'EPS.

Face aux déclarations de JM Blanquer et la volonté d'un allègement de l'école dès septembre; **il y a urgence à repositionner l'EPS :**

- L'EPS est culturaliste parce qu'elle s'appuie sur des APSA culturelles pour développer des apprentissages moteurs nécessaires au développement de la personne....D'un point de vue historique, le SNEP a joué un rôle moteur pour que l'éducation physique devienne l'EPS... c'est donc un véritable héritage.

Redéfinir l'EPS pour renforcer et consolider à nouveau l'EPS est fondamental actuellement.

Pourquoi ?

En dehors de la culture commune, 3 dérives nous fragilisent:

- La première est la dérive **techniciste**...l'EPS n'est ni sport, ni arts; l'EPS est éducation quand le sport et les activités artistiques sont très orientées vers la performance. L'EPS se donne une finalité éducative et considère la technique comme un outil nécessaire mais non exclusif. L'EPS agit sur l'individu pour socialiser, émanciper et pouvoir agir sur le long terme.
- La deuxième est la dérive **intellectualiste** : si l'EPS sert des compétences intellectuelles transversales qu'elles soient dans un cadre social ou méthodologique, elles ne sauraient être excluantes de toutes autres formes d'acquisitions : motrices, sensibles.
- Enfin la dernière est **hygiéniste**. Proposer des programmes de remise en forme aux élèves n'est pas de l'EPS si nous ne donnons pas à l'élève les possibilités et les choix pour comprendre et construire ses propres outils et méthodes de conception de ses entraînements dans sa vie d'adulte.

Alors oui, il y a urgence à rappeler notre conception de l'EPS pour affirmer notre spécificité dans l'École qui ne doit pas se confondre avec d'autres fonctions d'animation, d'entraînement, et refuser une EPS contributive, vidée de ses apprentissages propres.

La commission pédagogique du SNEP FSU de l'académie de Bordeaux initie, au travers d'un bulletin spécial à paraître en juin et de nouvelles enquêtes pour faire émerger les

réflexions sur l'EPS en contexte de crise sanitaire, un travail de fond pour renforcer la place de l'EPS dans le concert des disciplines obligatoires à l'École.

La portée de cet engagement pour l'EPS et pour une Ecole émancipatrice s'étendra d'autant plus que le collectif de réflexion s'étoffera. Dès maintenant, contactez le secteur « péda » de l'académie pour entrer dans le groupe et faire avancer les idées que nous défendons.

Pas d'Education sans Education Physique et Sportive.

Laurent Chevalier
Fabrice Allain